

■ **Bureau de change, Michel Bastard**, à Genève, CH-660-1113000-9, exploitation d'un bureau de change (FOSC du 10.01.2005, p. 8). L'inscription no 175 du 04.01.2005 est rectifiée en ce sens que la contre-prestation du transfert de patrimoine effectué s'élève à CHF 350'000 (et non CHF 35'000).
Journal no 466 du 11.01.2005
(02644742 / CH-660.1.113.000-9)